



Droit civil,familial et sucesion

Par **warndt**, le **20/11/2013** à **15:39**

quelle est la différence entre droit d'usage et d'habitation et usufruit
célibataire bénéficiant d'un droit d'usage et d'habitation dans une maison est ce que si je me marie ou me pacse ou concubinage quels seront les droits de la personne qui vivra avec moi(démarches à faire)et à mon décès quels seront ces droits . MERCI DE VOTRE AIDE

Par **domat**, le **20/11/2013** à **18:01**

bjr,

le droit d'usufruit comprend en plus le droit de percevoir les fruits d'un bien par rapport à un simple droit d'usage et d'habitation c'est à dire que l'usufruitier peut louer le bien mais pas le titulaire du droit d'usage et d'habitation.

c'est un droit nominatif et donc la personne qui vivra avec vous n'aura aucun droit.

le droit d'usage et d'habitation s'éteint comme l'usufruit c'est à dire au décès de son titulaire et le bien revient en totalité au nu propriétaire.

cdt